

Séance du mercredi 18 juin 2025

Date de la convocation: 10/06/2025

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 8

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline GALLAND, Benjamin BIERNAT, Eric SURMONT

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Méline JEAN, Cindy MAILLOT, Julien BESSE, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Albane ANCELIN

DLIB_2025_08 - Objet : approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n 2024.03 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024

Vu les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu le compte de gestion 2024 du SGC Coulommiers arrêtant le résultat de clôture de l'exercice 2024 à 60 671,32 € précédemment approuvé,

Vu la réalisation du Budget 2024 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Les dépenses: 391 422.93 (soit 82%)
- Les recettes: 458 267.14 (soit 96%)

En section d'investissement :

- Les dépenses : 56 526.77 € (soit 45%)
- Les recettes : 67 496,75 € (soit 53%)

AGEDI •
Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
077-257703363-20250618-DLIB_2025_08-DE

Vu les résultats totaux obtenus comme suit :

- En section de fonctionnement : excédent de 66 844,21 €
– reprise de l'excédent de résultat d'exploitation reporté 2023 de 40 000,00 €

Soit un résultat total de clôture de 106 844,21 €

- En section d'investissement : excédent de 10 969,98 €
– reprise du solde d'exécution investissement 2023 reporté de – 57 142,87 €

Soit un résultat total de clôture de – 46 172,89 €

Soit un total des deux sections : 60 671,32 €

Vu les restes à réaliser en recettes et en dépenses portés à 0 (zéro)

Vu le compte administratif 2024 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise des résultats de l'exercice précédent, tout en tenant compte des restes à réaliser, s'arrête donc à un résultat global de clôture de l'exercice 2024 à 60 671,32 €.

Vu le résultat identique avec celui du SGC de Coulommiers au titre des réalisations 2024, précédent approuvé.

Vu le résultat total de clôture de la section de fonctionnement à 106 844,21 € et les modalités d'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 par délibération n 2025.02 du 11 mars 2025, soit 66 844,21 € au compte 1068 et 40 000 € au compte R002, n'appelle à aucune modification.

Vu les dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, où le Président n'assiste pas au vote du compte administratif.

Le Conseil Syndical, après examen et délibéré,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2024 du budget selon les modalités ci-dessus.
- AFFECTE d'une manière définitive les résultats 2024 comme énoncés ci dessus

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Signé électroniquement par
Monsieur Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le
publié ou notifié le

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/06/2025 077-257703363-20250618-DLIB_2025_08-DE